



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance spéciale, ce jeudi 28 mai 2020, par voie de visioconférence.

Sont présents à cette visioconférence :

Monsieur	Dave Prévèreault,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Monsieur	Julien Normand,	conseiller
Monsieur	Raynald Foster,	conseiller
Monsieur	Pierre Ross,	conseiller

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement. Tous formant quorum, sous la présence de M. Serge Deschênes, maire.

Assiste également à la séance, par voie de visioconférence : Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière qui agit en tant que secrétaire d'assemblée.

**2020-05-108  
6980**

**CONSIDÉRANT** le décret numéro 177-2020, du 13 mars 2020, qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours ;

**CONSIDÉRANT** les décrets subséquents qui prolongent cet état d'urgence, soit jusqu'au 3 juin 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel numéro 2020-029, daté du 26 avril 2020, de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'** il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos. Et, que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à y prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la présente séance du conseil sera tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence.

**OUVERTURE**

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 03 et vérifie le quorum.

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



2020-05-109  
6981

**VÉRIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Les membres du conseil municipal renoncent unanimement à l'avis de convocation qui devait précéder la présente séance.

2020-05-110  
6981

**LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

**PRÉSENTATION DES RÉOLUTIONS**

2020-05-111  
6981

**CAMP DE JOUR 2020 SUR LE TERRITOIRE DE POINTE-AUX-OUTARDES**

- CONSIDÉRANT** l'annonce du gouvernement du Québec relativement à l'ouverture des camps de jour dans toutes les régions à compter du 22 juin;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal a évalué la faisabilité de tenir son camp de jour 2020 dans le contexte de la COVID-19;
- CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal ainsi que l'administration ont tenu compte des ressources humaines, matérielles, techniques et financières disponibles afin de prendre une décision éclairée dans l'intérêt de tous;
- CONSIDÉRANT QUE** le service des loisirs et de la culture a analysé les différentes exigences et consignes détaillées dans le Guide de relance des camps en contexte de COVID-19, préparé par l'Association des camps du Québec en étroite collaboration avec l'Association québécoise du loisir municipal et le Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec;
- CONSIDÉRANT QU'** avec la main-d'œuvre et les locaux disponibles, le nombre de places offertes serait très réduit et ne répondrait pas à la demande;
- CONSIDÉRANT QUE** la lourde responsabilité au niveau du maintien de la santé, de la sécurité et du respect des mesures sanitaires reposerait sur les épaules de jeunes étudiants âgés entre 16 et 20 ans;
- CONSIDÉRANT** les mesures sanitaires très élevées et exigeantes;
- CONSIDÉRANT** la possibilité très limitée, d'offrir des activités intéressantes et diversifiées, en respectant l'application des mesures de distanciation sociale, l'interdiction de contact et de prêt de matériel entre les enfants;
- CONSIDÉRANT** les coûts supplémentaires qui seraient engendrés pour réussir à accueillir moins de la moitié des enfants que l'an dernier;
- CONSIDÉRANT QUE** la préparation pour la tenue d'un camp de jour en contexte de COVID-19 comporte d'énormes défis pour l'administration municipale et le service des loisirs.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Raynald Foster, et résolu à l'unanimité des conseillers présents qu'après évaluation de la



## Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

situation et à la lumière de son analyse, la Municipalité ne peut répondre à toutes les conditions nécessaires afin d'offrir un camp de jour adapté et conforme aux orientations et recommandations des autorités gouvernementales en matière de santé publique dans le contexte de la COVID-19. Il n'y aura donc pas de camp de jour sur le territoire de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes, pour l'été 2020.

2020-05-112  
6982

### ACHAT MATÉRIEL ET PRODUITS POUR LA COVID-19

**CONSIDÉRANT** la mise en place de mesures sanitaires dans les parcs et les bâtiments municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'importance du maintien de la santé, de la sécurité et du respect des mesures sanitaires de nos employés municipaux;

**CONSIDÉRANT QU'** il est important de procéder à l'achat de matériel et de produits pour répondre aux mesures sanitaires prioritaires par le gouvernement.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat des fournitures suivantes :

DESCRIPTION	QUANTITÉ	FOURNISSEUR	PRIX
Distributeurs de désinfectant à mains	20	Lettragraf	998,00 \$
Pieds pour distributeurs de désinfectant à mains	5	Hygipro	1 149,75 \$
Désinfectant à mains en 4 litres	10	Produits sanitaires Lépine	649,50 \$
Vaporisateurs	3	Produits sanitaires Lépine	11,34 \$
Désinfek en 4 litres	3	Produits sanitaires Lépine	67,89 \$
Support à papier	3	Produits sanitaires Lépine	87,57 \$
Caisse de papier brun	1	Produits sanitaires Lépine	29,00 \$
Masques jetables (boîte de 50)	3	Produits sanitaires Lépine	195,24 \$
Lunettes de sécurité	6	Produits sanitaires Lépine	20,34 \$
Cônes pour délimiter file d'attente	12	SPI sécurité	183,36 \$
<b>Total</b>			<b>3 391,99 \$</b>

Pour un total de 3 391,99 \$, plus les taxes.

2020-05-113  
6982

### CONFECTION DE COUVRE-VISAGE ARTISANAUX

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire distribuer gratuitement des couvre-visage artisanaux aux personnes âgées de 70 ans et plus résidents sur son territoire;

Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes



**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Julien Normand, et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à l'achat de fournitures pour la confection de 250 couvre-visage auprès de Fabricville, au coût de 627,46 \$, taxes incluses, et de remettre un montant de 372,54 \$, au Cercle des fermières de Pointe-aux-Outardes pour la confection des couvre-visage.

2020-05-114  
6983

**DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 1 DU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP)**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents

**QUE** le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

**QUE** le conseil de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

**QUE** Mme Dania Hovington, directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

Formules Municipales - No 6614-MST-spécial

2020-05-115  
6983

**MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS – CARACTÉRISATION SUPPLÉMENTAIRE DE BANC D'EMPRUNT « SITE N° 28 » POUR UN PROJET DE RECHARGE DE PLAGE À POINTE-AUX-OUTARDES**

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre de services professionnels reçu de FNX-INNOV afin de procéder à des travaux de caractérisation supplémentaire du banc d'emprunt « Site n° 28 » pour un projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux de caractérisation sont requis pour obtenir les quantités de matériaux visés en maximisant l'usage du site actuel.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Pierre Ross, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes entérine le mandat de la firme FNX-INNOV pour procéder à des travaux de caractérisation supplémentaire du banc d'emprunt « Site n° 28 » identifié comme étant prometteur afin de constituer une source d'approvisionnement dans le cadre du projet de recharge de plage à Pointe-aux-Outardes, et ce, au coût de 19 332 \$, plus les taxes.



**Procès-verbal du Conseil du Village  
de Pointe-aux-Outardes**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Considérant que la séance se déroule à huis clos, il n'y aura pas de questions des citoyens.

**2020-05-116  
6984**

**FERMETURE DE LA SESSION**

Il est proposé par le conseiller Dave Prévèreault, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 19 h 24.

  
MAIRE

  
DIRECTRICE GÉNÉRALE/  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

*Je, Serge Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.*

  
MAIRE